

Saint- Pierre, le 01/07/2016

Cher(e) camarade,

COMPTE RENDU CAPL n° 3 du 30 /06/2016 et 01/07/2016

La commission devait traiter 11 dossiers de recours présentés par les agents de catégorie C,

En 1^{er} point, il y a eu l'approbation du PV de la CAPL n° 3 du 29/06/2015 Vote **POUR** : Administration , **FO**, CGT et Solidaires

Sur cette CAP, les données transmises par la Direction en ce qui concerne les agents de catégorie C sont les suivantes :

- En 2016 , il y a eu un total de 24 recours hiérarchiques contre 27 en 2015
- En 2016, 11 dossiers ont été révisés en CAPL comme en 2015 .

La réserve de mois de la CAPL de 2016 pour les recours sur la gestion 2015 est de 3 réductions d'1mois (+0,01) et 1 réduction de 2mois (+0,02).

Ce qui n'est absolument pas suffisant tant les agents s'investissent et font face aux charges qui augmentent et surtout au manque de moyens humains.

Il faut savoir que pour chacun des dossiers, **FO** , CGT et Solidaires ont voté **POUR** lorsque l'agent a obtenu entière satisfaction (que ce soit sur sa bonification et/ou sur son appréciation littérale) et **CONTRE** lorsque ce n'était que partiellement ou pas du tout satisfaisant.

Par conséquent, sur ces 11 dossiers (2 AA1, 2 AP1 et 7 AP1)

- 6 concernant un recours sur note et sur les appréciations littérales.
- 2 uniquement sur la note.
- 3 exclusivement sur les appréciations littérales.

Après délibération de la parité administrative, les réductions de 1 mois ont été distribués à 3 agents, En revanche, celle de 2 mois a été conservée en vue de sa redistribution l'année prochaine,

Et va entrer en vigueur des nouvelles modalités de notation des agents C.

Pourquoi ne pas donner cette réduction de 2 mois ?

Commentaire de **FO** : à la DRFIP de la Réunion, on constate que le nombre de recours de niveau AH (Autorité Hiérarchique) et CAPL continue de diminuer en 2016. Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette variation, on peut évoquer la lassitude des agents face à ce « parcours du combattant » qu'il faut mener pour obtenir la reconnaissance de leur travail.

Vos représentants en CAPL Joël HOARAU (titulaire) et Albert LEPERLER (Suppléant)